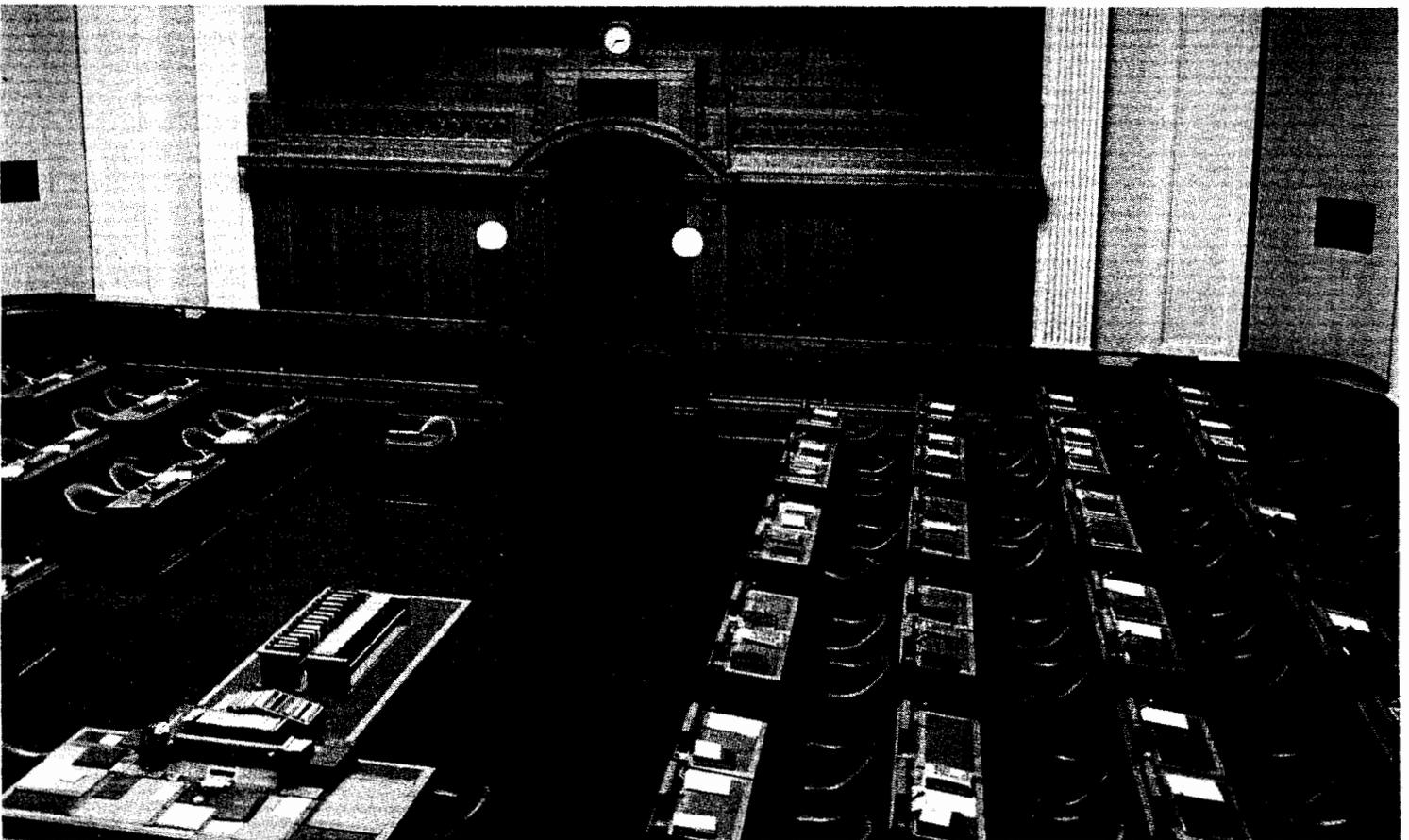


# *La télévision à l'assemblée législative de la Saskatchewan*

*Gordon Barnhart*



Les caméras de télévision sont situées dans les ouvertures aux deux coins de la Chambre et juste en dessous de l'horloge. (Service photographique du gouvernement de la Saskatchewan)

**L**e 17 mars 1983 marquait non seulement l'ouverture de la deuxième session de la 20<sup>e</sup> législature de la Saskatchewan, mais aussi l'avènement de la télévision à l'Assemblée législative. L'idée de télédiffuser les débats parlementaires n'est pas nouvelle au Canada. Plusieurs conférences

*Gordon Barnhart est greffier de l'Assemblée législative de la Saskatchewan.*

de l'Association parlementaire du Commonwealth l'ont étudiée et c'est chose faite depuis quelque temps déjà dans d'autres assemblées législatives du pays ainsi qu'à la Chambre des communes. L'inédit c'est qu'en Saskatchewan, la transmission s'effectue au moyen de cinq caméras automatisées, discrètement situées à travers la Chambre et télécommandées par ordinateur; trois d'entre elles sont pré-réglées. L'ordinateur effectue la majorité des opérations de commutation dictées par l'aiguilleur audio.

L'Assemblée législative de la Saskatchewan est la première au monde où la commutation des plans de caméras est automatisée. On y avait déjà mis à l'essai des nouveautés électroniques. En 1946, elle fut la première au Canada et la deuxième du Commonwealth, après le parlement de la Nouvelle-Zélande, à radiodiffuser ses débats. Au début, les pages devaient passer d'un député à l'autre les deux seuls microphones à leur usage.

En 1947, l'Assemblée législative de la Saskatchewan fut la première du Commonwealth à enregistrer électroniquement ses débats : au lieu de recourir à la sténotypie, on les enregistrait sur des cylindres en cire au moyen d'un dictaphone. (Voir l'article de George Stephen dans *The Table*, volume XV, 1946).

Dans les deux exemples ci-haut, la nécessité fut mère de l'invention. Dans les années 40, la population de la Saskatchewan était très dispersée et on crut que la radio amènerait le Parlement au peuple, à défaut du contraire.

À cette époque, l'Assemblée législative avait aussi du mal à trouver suffisamment de sténotypistes à temps partiel et c'est pourquoi on décida d'expérimenter avec la nouvelle technologie de l'époque, l'ancêtre du magnétophone actuel.

Comme elle siège moins de six mois par an, il lui fallait trouver le moyen de télédiffuser les débats sessionnels à peu de frais, d'où l'idée d'un système automatisé. On devait limiter le personnel nécessaire ainsi que les frais d'exploitation. Trois personnes seulement, un directeur de la télédiffusion et deux techniciens, suffisaient actuellement à cette tâche. Il eût été impensable de mettre sur pied un système nécessitant une trentaine ou une quarantaine d'employés permanents pour seulement six mois de travail par année.

La décision d'automatiser le système de télédiffusion ne fut pas prise à la légère. La question avait été fréquemment débattue au cours des dix dernières années et l'Assemblée en avait été officiellement saisie pour la première fois en 1975. Un Comité du règlement et de la procédure fut même créé pour «étudier la question de la télédiffusion des débats de l'Assemblée législative».

Le Comité étudia le système adopté en Alberta, qui consistait à inviter la presse à filmer ou à enregistrer les débats parlementaires de son choix. La télévision faisait au même moment son entrée à la Chambre des communes. Le comité se déclara, en principe, favorable au système adopté par Ottawa, mais contre la présence de la presse télévisée à la Chambre. La décision de doter l'Assemblée de son propre système de télédiffusion présentait certains inconvénients de taille: sa mise sur pied exigerait des investissements élevés et son exploitation serait coûteuse s'il fallait engager une vingtaine ou une trentaine d'employés de plus. Comme la province ne comptait pas beaucoup de sociétés de câblodistribution à l'époque, il était également impossible de retransmettre intégralement les débats parlementaires. Le comité recommanda donc à l'Assemblée législative de retarder l'introduction de la télévision à la Chambre jusqu'à ce que la retransmission intégrale des séances ne pose plus de problèmes techniques ou économiques.

L'Assemblée législative étudia de nouveau la question en 1979. Entre-temps, ses locaux avaient été réaménagés et elle s'était dotée d'un nouveau système sonore. On en profita pour y

apporter les modifications nécessaires à l'avènement de la télévision puisque les villes de la Saskatchewan bénéficiaient à présent de sociétés de câblodistribution qui allaient permettre la diffusion des débats. Avec de nouvelles caméras exigeant moins d'éclairage (environ 35 bougies-pied au lieu de 120), on n'avait plus besoin de projecteurs éblouissants et surchauffants et on ne dérangerait pas l'atmosphère traditionnelle de la Chambre.

Mais c'est l'automatisation qui rendit possible l'avènement de la télévision à un coût raisonnable. En décembre 1980, le Comité du règlement recommandait que l'Assemblée législative télédiffuse elle-même ses débats comme le faisait Ottawa, pourvu que le système fût automatisé. La recommandation adoptée, l'Assemblée décida d'enregistrer et de diffuser intégralement les débats et les interventions de tous les députés. Un bon nombre de ministres s'opposèrent toutefois au principe, bien qu'ils fussent tout naturellement assurés d'avoir la vedette, mais les simples députés de tous les partis l'entérinèrent.

On procéda immédiatement à trois genres de travaux. On améliora d'abord l'éclairage de la Chambre qui lui venait jusqu'à maintenant d'un ensemble de tubes fluorescents regroupés dans une coupole du plafond. Cet éclairage coûteux et inefficace fut remplacé par des lampes aux halogénures qui permirent de porter le niveau de lumière à quelque 35 bougies-pied (niveau encore très acceptable et peu inconfortable) sans modifier quoi que ce soit à la Chambre.

En prenant tous les soins voulus pour ne pas déparer la Chambre, on encastra ensuite une caméra dans chacun de ses quatre coins ainsi que dans la boiserie au-dessus de l'entrée principale, face au dais du président. Ces caméras sans lampe témoin pivotent silencieusement et sont imperceptibles à première vue.

On dut aussi aménager et équiper la salle de la régie technique. On fit pour cela appel à des ingénieurs, à des électriciens et à des acousticiens locaux ainsi qu'à la société *Applied Electronics* de Toronto. Ces spécialistes optèrent pour des caméras Ikegami (Japon), des lentilles Schneider (Allemagne de l'Ouest), des dispositifs à télécommande automatisée Vinton (Grande-Bretagne) et du matériel électronique de conception canadienne. Un placard contigu à la Chambre fut converti en une salle claire et agréable spécialement aménagée pour recevoir l'équipement audiovisuel délicat. Trois personnes peuvent y travailler.

À l'automne de 1982, il ne restait plus qu'à mettre à l'essai le système et à former les techniciens nécessaires. On s'y employa pendant la session d'automne et les résultats dépassèrent toutes les attentes. On comptait que les servocaméras mettraient de cinq à sept secondes à se mettre en position. En fait, toute l'opération, mise au point comprise, prend moins de deux secondes, ce qui mit fin aux critiques prétendant que la caméra manuelle serait plus rapide.

Un micro-ordinateur télécommande la caméra placée devant le président ainsi que les deux autres situées à sa droite et à sa gauche. Lorsqu'il se lève, la caméra qui lui fait face se met en marche. Lorsqu'il donne la parole à un député, l'aiguilleur audio ouvre le microphone de ce dernier, ce qui commande à l'une des servocaméras de se braquer sur le député qui s'est levé. Une fois

la mise au point faite (ordinairement une seconde plus tard), l'ordinateur programme cette caméra. Le nom du député et de sa circonscription apparaissent alors automatiquement à l'écran pendant cinq secondes. Il en est de même chaque fois qu'un député prend la parole. On se sert des deux caméras à télécommande manuelle pour varier l'angle de prise de vue ou pour prendre des plans d'ensemble lorsque les députés applaudissent l'un des leurs ou lorsqu'il y a vote. Le système est si rapide que les téléspectateurs peuvent suivre la période des questions, toujours très animée, sans rien en perdre.

Pourquoi, pourrait-on se demander, un système si merveilleux ne fonctionne-t-il pas tout seul? Les opérateurs qui lui sont affectés ne chôment pourtant pas: il leur faut régler les caméras lorsque le député qui fait une intervention bouge sur place, télécommander les prises de plan non réglées et remplacer, chaque heure, les bandes audiovisuelles. Comme ce sont des techniciens en électronique, ils sont aussi chargés de l'entretien et de la réparation du matériel. Les fonctions quotidiennes du directeur de la régie et les rapports qu'il doit entretenir avec les députés, le personnel des caucus et la presse ne lui laissent pas beaucoup de temps libre.

La télédiffusion des débats de la Saskatchewan n'étant pas commentée comme c'est le cas à Québec et à Ottawa, des renseignements concernant les débats apparaissent au besoin au bas de l'écran. On peut donc parfois y lire un titre comme celui-ci: «Comité des finances – Étude des prévisions budgétaires du ministère de l'Éducation.»

Les dépenses totales liées à l'installation du système, travaux de rénovation inclus, se sont élevées à près de 1,5 million de dollars. On s'attend aussi que les salaires des techniciens et

l'achat de bandes magnétoscopiques coûtent 100,000 dollars par an.

L'Assemblée législative a fixé certaines règles pour la télédiffusion de ses débats. Un plan-buste ou un plan rapproché d'un député n'est permis que s'il est debout. Les plans où plusieurs personnes apparaissent sont autorisés, mais non les images composites. On peut filmer les scènes d'applaudissements pourvu «qu'elles soient de bon goût et respectueuses du décorum de la Chambre.» Les archives provinciales conserveront un jeu complet des bandes audiovisuelles de chaque session. Lors d'élections générales ou complémentaires, les députés ne pourront se servir que des extraits d'enregistrements qui les concernent. S'ils veulent utiliser un extrait relatif à l'intervention d'un collègue en Chambre, ils devront en demander la permission expresse au député en cause.

La presse peut se servir des appareils d'enregistrement de la tribune parlementaire ou demander plus tard au personnel de la régie de reproduire des bandes. Les débats de l'Assemblée législative sont transmis par câbles optiques au centre de diffusion de la Société Sask Tel à Regina et, par micro-ondes, à son studio de Saskatoon. De là, ils peuvent ensuite être captés en direct par les télédiffuseurs ou les câblodistributeurs.

Dans ces deux villes, les câblodistributeurs transmettent intégralement toutes les séances de l'Assemblée depuis le tout début de l'opération. Le 11 avril 1983, quatre autres câblodistributeurs se sont reliés au réseau dans d'autres villes. L'Assemblée défraiera la distribution de ce signal, ce qui lui coûtera environ \$21,000 par mois de session. Il est probable que tous les câblodistributeurs de la province transmettront sous peu les débats parlementaires en version intégrale.



**La salle de la régie des débats télévisés. De gauche à droite, Ihor Sywanyk, technicien, H. Gary Ward, directeur des services de télévision (debout) et Kerry Bond, technicien. (Service photographique du gouvernement de la Saskatchewan)**

Les chaînes de télévision ont diffusé en direct certains événements spéciaux comme la lecture du discours du trône et de l'exposé budgétaire et semblent avoir la ferme intention de continuer à le faire. Tous les citoyens de la province auront ainsi l'occasion de suivre ce qui se passe à l'Assemblée législative. La plupart des câblodistributeurs de la province reçoivent quotidiennement des éléments de programmes qu'ils incorporent à leur bulletin d'information de fin d'après-midi ou tard en soirée. Une chaîne offre même une revue hebdomadaire des délibérations de l'Assemblée.

Les télédiffuseurs sont satisfaits du signal qu'ils reçoivent et de l'accueil réservé par le public aux émissions parlementaires. Il est encore trop tôt pour évaluer avec exactitude le nombre des téléspectateurs et leur réaction. Certains d'entre eux comparent l'Assemblée législative à un «zoo» : animé, captivant, mais farfelu. D'autres aiment bien pouvoir juger eux-mêmes de la qualité des débats parlementaires au lieu de s'en remettre à ce que dit la presse. Les électeurs de la Saskatchewan ont toujours été bien au fait des questions d'intérêt public auxquelles ils portent d'ailleurs un vif intérêt, comme en témoigne le taux de participation élevé enregistré lors des élections provinciales (80 pour cent des électeurs inscrits en moyenne). La télévision leur permettra d'être encore mieux renseignés.

Comment les députés se sont-ils adaptés à la présence des caméras à l'Assemblée? L'installation des appareils et la période de rodage sans télédiffusion ont pris plusieurs mois. Lorsque le grand jour arriva, la plupart des députés étaient tout à fait à l'aise. On ne sait pas encore comment la télévision influera sur les débats parlementaires. Beaucoup de députés se sont mis depuis lors à applaudir au lieu de frapper sur leur bureau pour manifester leur approbation. Certains s'empressent de s'asseoir près du député qui doit prendre la parole si ses collègues voisins sont absents donnant l'impression que tout le monde est présent à la Chambre. Mis à part ces quelques changements de détail, les débats sont toujours aussi animés et colorés. L'Assemblée poursuit ses travaux normalement. Les débats étant diffusés intégralement à la

télévision et non à la radio (qui y consacre exceptionnellement soixante-quinze minutes lors des deux plus importants discours: l'adresse en réponse au discours du trône et l'exposé budgétaire), les députés sont moins portés à essayer de briller à tout prix lorsqu'ils prennent la parole.

Certains d'entre eux ne se sont pas encore habitués à la présence des caméras à l'Assemblée et quelques-uns s'opposent au principe même. La plupart s'en accommodent toutefois déjà et apprécient même l'occasion qui leur est donnée de parler plus directement à leurs électeurs. Ils s'entendent pour dire qu'il faut faire comme s'il n'y avait pas de caméras, sans oublier toutefois qu'elles sont omniprésentes.

La télédiffusion des débats parlementaires n'est en fait qu'un début. L'Assemblée législative envisage déjà d'étendre son réseau de diffusion dans toute la province et de permettre la transmission des séances de certains comités permanents. Aucune décision n'a encore été prise à ce sujet, mais il est fort probable qu'on voudra pousser plus loin l'expérience.

Les débats de l'Assemblée législative de la Saskatchewan sont télédiffusés par les moyens électroniques les plus perfectionnés et n'exigent la collaboration que de trois personnes, qui ne sont pas désœuvrées même lorsque l'Assemblée ne siège pas. La nécessité de rapprocher le Parlement de la population de la province à un coût raisonnable justifie le choix du système actuel. Le comité mis sur pied par l'Assemblée pour étudier la question concluait son rapport en disant que «la télévision permettra la production de bandes audiovisuelles de bonne qualité dont les stations de télévision classiques se serviront pour leurs bulletins d'information et leurs émissions d'actualité. Elle donnera à un bon nombre de citoyens de la Saskatchewan l'occasion de suivre les travaux de l'Assemblée législative, ce qui resserrera les liens entre électeurs et élus.» La première prédiction s'est réalisée. Quant à la radio-télédiffusion des débats de l'Assemblée, elle permettra effectivement, comme le souhaitait le comité, aux élus et aux électeurs de mieux se connaître.

*(traduit de l'anglais)*